

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA VILLE ET DE LA
PRATIQUE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/615 du 15/7/1983
Portant intégration et nomination de
Monsieur NGASSAKI Camille Instituteur
Contractuel de 3° échelon, dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I,
des Services Sociaux (Enseignement)
-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :
(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30/9/1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A, de l'Enseignement Secondaire, abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret
n° 66/165 du 22/5/1964 fixant le statut commun des cadres de l'en-
seignement ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 9/5/1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomi-
nation et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26/3/1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 81/707/SGG du 19/10/1981 completant
l'article 2 du décret n° 20/630 du 27/12/1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/1/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 10016/MTPS/DGTFP/DFP du 16/12/1981 por-
tant avancement de l'intéressé ;
(/u la lettre n° 1371/MEN/DGAS/DIAA du 11/11/1982 du Di-
recteur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant
le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE.-

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n° 677/304 et 81/707/SGG des 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur NGASSAKI Camille, né le 7.7.1956 à Ollendé - Mbooua, Instituteur contractuel de 3ème échelon catégorie C, échelle 8, indice 640, en service au CEG de la Paix (Brazzaville), titulaire de la Licence ès-Lettre, section Philosophie, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982 - 1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

- Antoine NDINGA - DBA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO NATSIUNA. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DGTFF/DFP.	3
DFP/SMT.	2
D.G.S.	3
D.G.F.	1
MEN.	2
DOSSIER.	3
INTERESSE.	1
SGCN/CC.	2